



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**ARRETE DE DESIGNATION DU DIRECTEUR ADJOINT DE L'ECOLE DOCTORALE « SCIENCES
TECHNOLOGIE ET SANTE »**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- Vu les statuts de l'école doctorale n°585 Sciences Technologies et Santé co-accréditée pour l'université de Picardie Jules Verne, l'université du Littoral Côte d'Opale, et l'université d'Artois ; et notamment l'article 3

ARRETE

Article 1 : Désignation du directeur adjoint de l'école doctorale, issu de l'université d'Artois

Est désigné directeur adjoint de l'école doctorale « Sciences Technologie Santé » Monsieur **Guillaume PARENT** (LSEE – UR 4025)

Article 2 : Durée du mandat

Le mandat du directeur adjoint prend fin en même temps que celui du directeur de l'école doctorale.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web de l'Université d'Artois.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'Université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 22 avril 2021

Le Président

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 22/04/2021

Publication sur l'intranet le : 22/04/2021

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 22/04/2021

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr